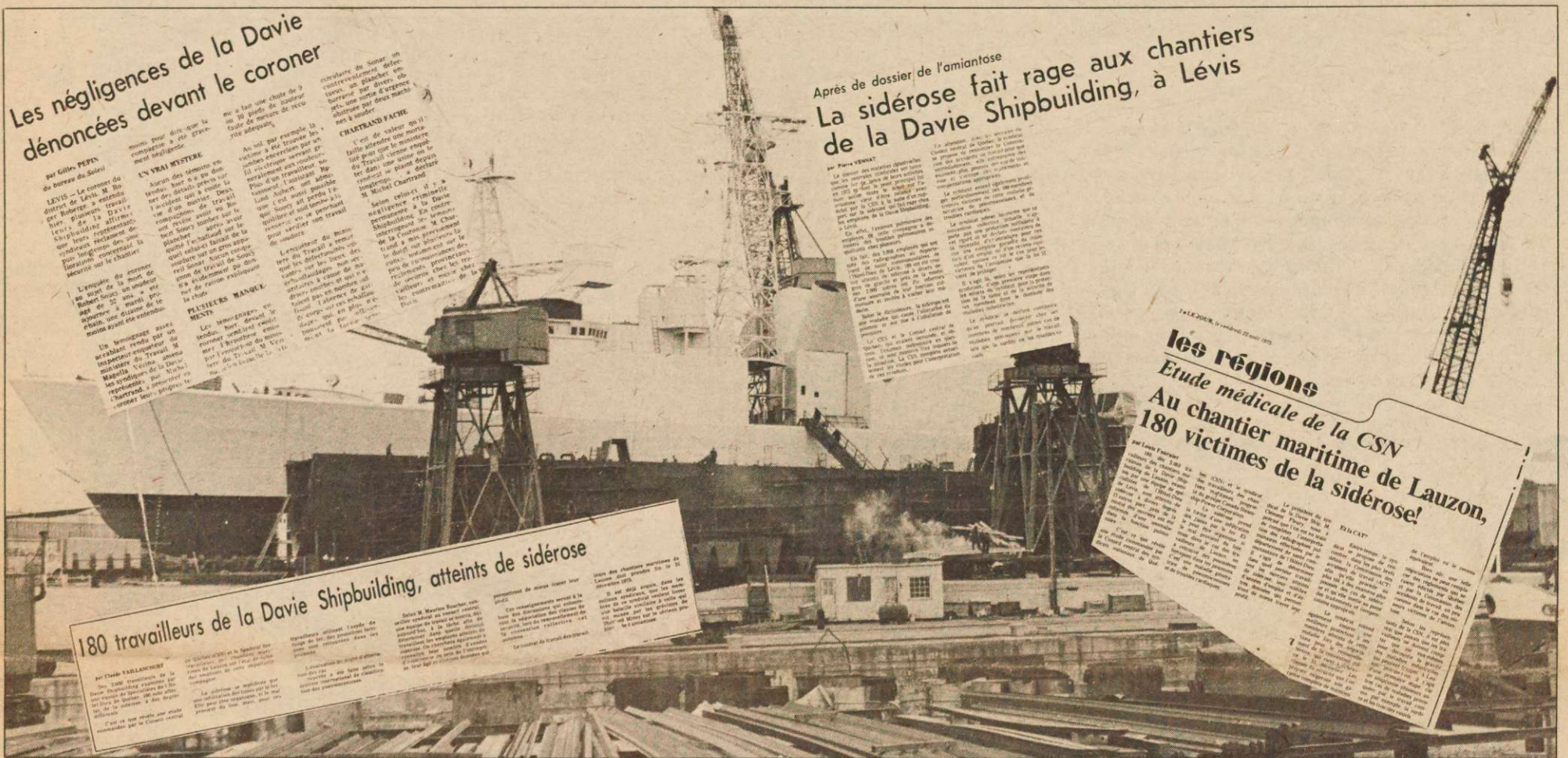


# le travail

EDITION SPECIALE POUR  
LES TRAVAILLEURS DU  
CHANTIER MARITIME  
DE LAUZON

OCTOBRE 1977



**Les négligences de la Davie dénoncées devant le coroner**  
par Gilles PEPIN

LEVIS — Le coroner du bureau du Soleil a rendu son verdict sur la mort de Robert Sirois, un employé de la Davie Shipbuilding, à Lévis, qui s'est suicidé par saut de hauteur le 22 août 1977. Le coroner a déclaré que la mort de Sirois était le résultat de négligences de la Davie Shipbuilding.

**Après de dossier de l'amiantose La sidérose fait rage aux chantiers de la Davie Shipbuilding, à Lévis**  
par Paul VENAT

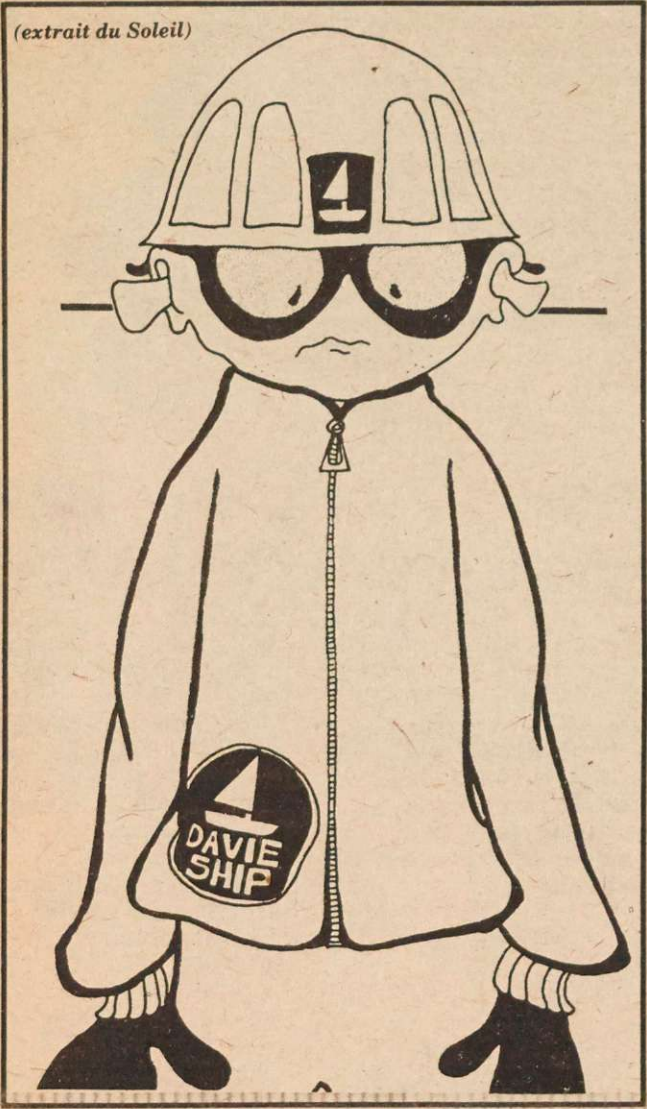
La sidérose, une maladie grave causée par l'inhalation de particules de fer, fait rage aux chantiers de la Davie Shipbuilding, à Lévis. Les travailleurs souffrent de cette maladie depuis plusieurs années.

**les régions**  
**Etude médicale de la CSN**  
**Au chantier maritime de Lauzon, 180 victimes de la sidérose!**  
par Louis FORTIN

Une étude médicale menée par la CSN a révélé que 180 travailleurs du chantier maritime de Lauzon souffrent de la sidérose.

**180 travailleurs de la Davie Shipbuilding, atteints de sidérose**  
par Denis TAILLON

Les travailleurs de la Davie Shipbuilding souffrent de la sidérose, une maladie grave causée par l'inhalation de particules de fer.



**Ta vie passe en premier!**

“Cela fait des années que l'on parle de la dégradation de la santé des travailleurs du chantier maritime. Au début, on s'imaginait que cela s'appliquait uniquement aux soudeurs. Puis, petit à petit, on a découvert que tous étaient touchés.

Il n'y a pas que la sidérose et la silicose, il y a aussi ceux qui souffrent de la trop grande intensité du bruit, ceux qui peuvent être en contact avec le rayon-X, ceux qui sont en contact avec des solvants toxiques, ceux qui se forcent la vue à cause du manque d'éclairage, etc...

Quand on travaille toute sa vie dans des conditions plus ou moins dangereuses, on ne se rend pas compte du danger. On ne s'imagine pas que l'on est la victime... “Ca arrive toujours aux autres, mais pas à moi!”

Pour se protéger, il faudrait être habillé comme le gars de la caricature... et encore!

Se basant sur un rapport d'enquête effectuée par le service d'hygiène industrielle du gouvernement du Québec entre février et mai 1976, nous pouvons aujourd'hui affirmer que TOUS sont concernés. Il se trouvera bien sûr des préposés au micro, des médecins de compagnie ou autres, qui diront que le rapport est exagéré. Et on aura la tentation de les croire parce qu'ils nous rassureront.

Ce que vous lirez dans les pages qui suivent, ce n'est pas de la petite bière, c'est de la dynamite. C'est seulement en luttant que nous pourrons changer la situation, que nous pourrons forcer les chantiers Davie à nous respecter, à respecter notre santé, à respecter notre vie.”

**Yves Deschènes, président du syndicat des travailleurs du chantier maritime de Lauzon.**



## La santé: notre bataille

Dans ce journal, nous présentons en bas, les analyses effectuées par le ministère de l'Environnement de la Province de Québec. Ces analyses et constatations ont parfois été l'objet de modifications importantes de la part de la compagnie. Ainsi, à la Davie Ouest, aux bâtisses 8, 8A, 9 et 10 la compagnie a installé un ventilateur d'évacuation à la source, etc...

Il faut cependant dire que le Ministère ne laissait pas grand choix à la compagnie. Il a proposé à celle-ci un échéancier pour modifier la ventilation, le bruit, l'éclairage, etc... Certains remèdes ont été apportés, la plupart restent cependant encore à l'état de projet et ne sont pas encore réalisés.

Nous sommes d'avis que la compagnie fait un effort raisonnable mais il est bien évident que, comme elle cherche à faire le maximum de profits, elle doit sentir que nous lui poussons dans le dos si nous voulons améliorer les conditions de santé et sécurité au travail. Ce journal est une première étape dans la mobilisation que nous comptons effectuer. Un questionnaire sera bientôt passé à chacun de vous. Vous devrez le remplir. Nous publierons ensuite les résultats qui risquent, à notre sens, d'en surprendre plus d'un. Le problème de sécurité-santé, c'est avant tout notre problème. Nous nous devons d'y mettre les efforts pour le régler au maximum. Et c'est possible...

Des luttes ont été menées ailleurs au Québec sur la sécurité-santé. Dans plusieurs cas, ces luttes ont porté fruit. C'est maintenant notre tour de veiller sur notre santé. Le conseil syndical a été réuni sur le sujet et chacun a pris connaissance du rapport du Ministère de l'environnement. Vous pouvez consulter votre délégué si vous avez besoin de précisions supplémentaires sur les quelques constatations que nous publions aujourd'hui.

## Un cas typique

Roland Bergeron fut déclaré sidérosé avancé et compensé en conséquence par la Commission des Accidents de Travail (C.A.T.). Il toucha ses compensations pendant plus de quatre ans. Puis, un bon matin, un comité de médecins de la Commission le déclare "rétabli". La sidérose est pourtant une maladie incurable, selon tous les médecins et toutes les encyclopédies médicales! Depuis ce jour, il travaille... sauf l'hiver car il a le souffle coupé très facilement dû à sa sidérose! Mais tout ça n'a aucun rapport avec sa sidérose, disent les médecins!

## "On veut la vérité, rien que la vérité"

A l'Hôtel-Dieu de Lévis, les radiologistes déclarent dans un rapport remis au syndicat au mois d'août 1975 et après examens de chacun des travailleurs que 180 employés souffrent de sidérose et que plus de 400 sont affectés de maladies pulmonaires à des degrés divers. Quelque temps plus tard, des pneumocologues de l'Hôpital Laval, après avoir examiné 102 des 180 sidérosés de l'Hôtel-Dieu, ne trouvent que 7 sidérosés reconnus et 7 cas douteux parmi les 180 cas mentionnés.

C'est-y normal que du jour au lendemain 400 personnes malades se retrouvent en bonne santé. Qui sont les incompetents: les radiologistes de l'Hôtel-Dieu ou ceux de l'Hôpital Laval?

Y a-t-il eu des pressions de la part de la compagnie pour que les verdicts médicaux qui avaient fait la première page des journaux changent?

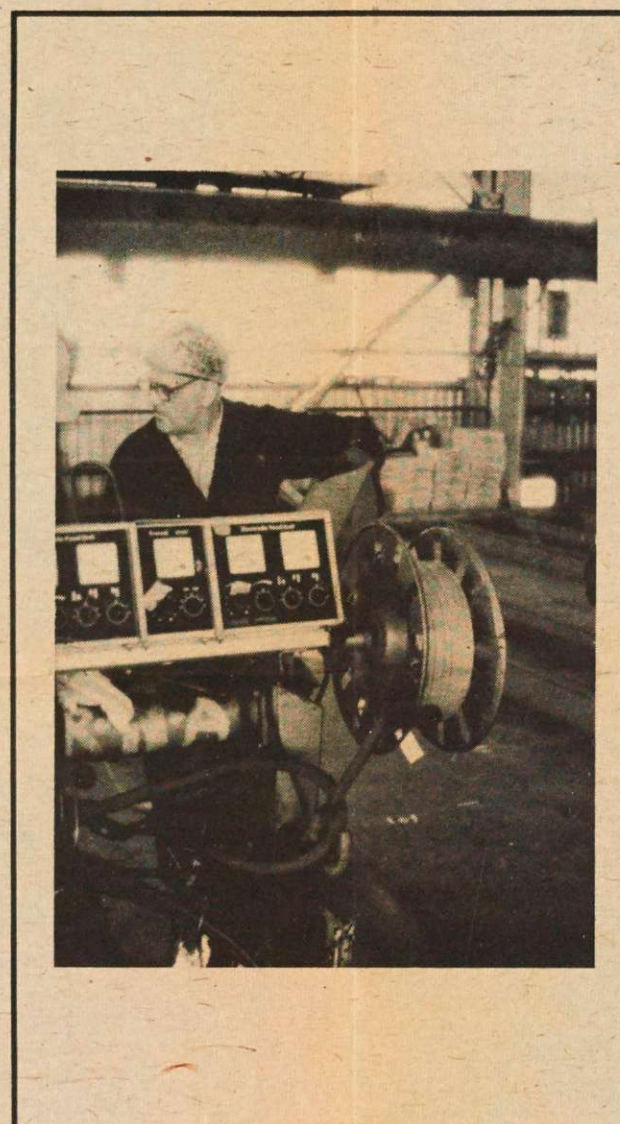
C'est-y normal qu'il y ait une telle différence dans les résultats entre les deux hôpitaux? Qu'a-t-on voulu faire? Décourager les travailleurs de passer un autre examen en leur faisant passer des tests pour le moins douloureux.

Nous voulons la vérité...et il ne peut y en avoir deux!

On ne meurt pas de sidérose, on meurt de poumons bourrés de poussières de fer, de bronchites chroniques, de crises cardiaques provoquées par des insuffisances pulmonaires, etc...

Nous voulons donc pousser l'affaire au bout et en avoir le coeur net. Nous voulons aussi que la Commission des Accidents de Travail reconnaisse la sidérose comme une maladie industrielle au même titre que l'amiantose. Nous voulons que la Commission compense ceux qui perdent leur santé en travaillant.

## A la Davie, peu de gars se rendent à leur pension. Et quand ils s'y rendent, ils meurent quelques mois plus tard! Pourquoi?



## NON au travail qui tue!

Les accidents de travail à la Davie, c'est courant. Durant la nuit, l'infirmier de service reçoit parfois la visite de 6% des ouvriers présents sur le chantier. Une trentaine d'interventions: blessures aux mains, graines métalliques froides ou en fusion dans les yeux. Pendant l'année 1974, on a extrait plus de 5,200 de ces graines métalliques des yeux des travailleurs.

Ces accidents à la chaîne ne sont pas provoqués uniquement par des manquements aux règles élémentaires à la sécurité. Très souvent, un travailleur exposé à des bruits élevés souffrira d'étourdissements ou encore tel autre sera complètement ivre à force de sentir la peinture, etc... Bref, les maladies industrielles sont souvent la cause des accidents de travail.

### FREQUENCE ET GRAVITE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

A LA DAVIE		AU QUEBEC	
fréquence	gravité	fréquence	gravité
1971 38.1	460.4	22.5	1992
1972 51.22	2536.7	22.7	1771
1973 62.03	1643.8	28.9	1978
1974 48.74	3766.4		
1975 150.99	2493.9		

La fréquence veut dire qu'en 1975, par exemple, il y a eu 150.99 accidents par million d'heures-hommes travaillées et que leur taux de gravité était de 2,493 jours compensables par million d'heures-hommes travaillées.

Il est à noter que ces statistiques proviennent de la Commission des Accidents de Travail du Québec. Ce qui veut dire que ces statistiques ne sont que les accidents déclarés par la compagnie. La plupart du temps, à la Davie comme dans les autres industries, on cache des accidents de travail afin d'éviter de payer des cotisations élevées à la Commission des Accidents de Travail.

Toutes les blessures légères ne sont donc pas déclarées, ce qui a pour effet d'abaisser le taux réel d'accidents de travail. Ainsi, des études américaines ont prouvé que c'est par 10 qu'il faut multiplier le nombre d'accidents de travail "officiels" pour obtenir le nombre réel d'accidents de travail.

A la Davie, l'ambulance ne chôme pas. Il ne se passe quasiment pas une journée sans qu'on entende la sirène de l'ambulance.

De plus, on compte bon nombre de cas qui sont en lien direct avec les conditions de travail mais qui ne figurent pas dans les tableaux officiels de la C.A.T. parce qu'ils se sont produits en dehors du chantier.

En 1974, un travailleur de la Davie, comme plusieurs autres, est déclaré sidérosé et bronchite chronique par la Ligue antituberculeuse du Québec. Un an plus tard, le Dr. Robert Dion du Ministère des Affaires Sociales lui dit qu'il ne montre aucune évidence de maladie pulmonaire active. La sidérose est une maladie incurable, on peut seulement en atténuer les symptômes!

**LIGUE ANTITUBERCULEUSE DE QUÉBEC**  
261 OUEST, RUE ST-VALLIER, QUÉBEC Q

Examiné à: LAMIZON, P. J.

Cliché: M-4680 Date: 06-11-74

L'étude de votre radiographie démontre:  
**Sidérose et bronchite chronique**  
Travail permis

JOURS ET HEURES DE CLINIQUE: Lundi, jeudi et vendredi p. m., 1h.30 à 4h.30 p. m. Mardi et mercredi soir: 6h.30 à 8 heures

**Ministère des affaires sociales**  
Programmes de santé

Votre radiographie ne montre aucune évidence de maladie pulmonaire active.

Your recent X-Ray does not show any evidence of active pulmonary disease.

ROBERT DION, M.D.  
Pneumologue Pneumologist

## La soudure

Nous ne prendrons qu'un exemple: la tige 7018. Lorsqu'on utilise cet électrode, l'ozone, les fluorures et le byoxide d'azote ne doit pas dépasser la limite de un (1) lorsqu'ils se retrouvent ensemble. Les trois atteignent 1.3 ce qui veut dire que c'est dangereux pour la santé. Dans le 9A-I où il y a plusieurs soudeurs et où c'est un lieu clos, on remarque une concentration de 49 micro-gramme par mètres cubes d'oxyde de fer alors que la limite permise est de 5 micro-gramme par mètre cube soit dix fois plus que la norme gouvernementale permise. Si on regarde dans les bateaux, on observe jusqu'à 96 micro-gramme par mètre cube d'oxyde de fer alors que la limite permise est de 5 micro-gramme par mètre cube; on retrouve aussi .73 micro-gramme par mètre cube d'ozone alors que la limite gouvernementale permise est de .2 et jusqu'à 6 quand les trois gaz se retrouvent ensemble alors que la limite sécuritaire permise est de un (1). Bref, il y a de votre santé et de celle de vos compagnons, utilisez l'installation de ventilation et incitez vos compagnons de travail à l'utiliser. Il est bien sûr que le problème n'est pas réglé avec le système actuel de ventilation mais cela protégera un peu plus votre santé et celle de vos compagnons de travail. L'oxyde de fer qui se dépose sur les poumons est à l'origine de la sidérose!

## Les bains de trempage

Aux bains de trempage où on utilise de l'acide chlorhydrique, on a noté que l'évaporation de cet acide dépassait les normes permises de 7 mg par mètre cube. Les effets et les risques peuvent passer de la laryngite jusqu'à l'oedème pulmonaire (du liquide dans les poumons qui empêche ces derniers de respirer normalement). Ce produit toxique peut aussi atteindre le système nerveux et provoquer des inflammations de la peau.

## Les facilités sanitaires

Aux toilettes, selon le rapport, l'évacuation de l'air viciée est défailante. De plus, il y a un manque d'endroits où les employés pourraient prendre leur pause café, ce qui les oblige à prendre leur collation sur les lieux de travail. La même situation se retrouve sur les bateaux et même, qu'à cet endroit, il y a un manque d'eau potable. Les règlements concernant les établissements industriels et commerciaux obligent pourtant la Davie à se conformer à toutes ces règles concernant les facilités sanitaires. Ainsi, la loi dit qu'il faut une douche par 15 travailleurs, un urinoir par 90 travailleurs, un lavabo par 10 gars, une fontaine par 15 travailleurs, plus des douches de secours, etc...

## La peinture

Pour tous les échantillons prélevés, la concentration moyenne permise de solvants dans l'air ambiant de ceux qui peignent est dépassée. On a observé aussi que certains solvants ont des effets narcotiques. Il faut noter que ceux qui travaillent au "sandblast" sont susceptibles d'aggraver les maladies pré-existantes comme les bronchites chroniques ou encore de développer la silicose.

## Le bruit

Au Québec, la norme permise de niveau de bruit est de 90 décibels pour une journée de huit heures. A partir de 90 décibels, chaque trois décibels de plus double l'intensité du bruit. Le service de protection de l'Environnement a trouvé 29 endroits qui égalent ou dépassent 90 décibels entre autre à la Davie Ouest et à la préfabrication. Or il a été clairement établi que les bruits de plus de 90 décibels affectent de façon permanente et irréversible le système auditif de l'homme. De plus, le bruit dégrade plusieurs fonctions vitales, en particulier les fonctions cardiaques et sanguine, le système nerveux, le système digestif et intestinal. Il est à noter que les scientifiques considèrent que la limite permise devrait être de 80 décibels.

# Il nous faut compter sur nos propres forces

L'expérience du Comité Conjoint de Sécurité-Santé nous a appris beaucoup sur l'attitude de la compagnie. Elle nous a appris en premier lieu qu'une compagnie ne cherche réellement qu'une chose: minimiser ses coûts de production pour faire le plus de profits. En second lieu, cette expérience nous a appris que les travailleurs de l'usine n'ont aucun droit fondamental sur leur corps et que l'intégrité physique d'un ouvrier dépend de l'arbitraire patronal.

Deux exemples serviront à vous prouver que la compagnie, du moment où il s'agit d'investir la moindre somme pour protéger notre santé et notre sécurité, prend plus que son temps. Le comité de Sécurité-santé n'est en fait qu'une couverture pour "abriller" la compagnie. Les recommandations restent des vœux pieux, rien ne se fait.

Ainsi, une grue a été pendant six mois sans frein. Le comité a demandé que le problème soit réglé immédiatement. La compagnie a préféré attendre qu'elle se brise avant de mettre un frein. Il aurait peut-être fallu un accident mortel pour que la compagnie change le frein tout de suite!

Autre exemple: un pont-roulant lève plus que la capacité permise. Il a fallu se battre pour que les gars aient le droit de refuser de lever une plus grosse capacité. La compagnie ne voulait pas, tout en sachant que c'était dangereux pour la santé et la sécurité des gars.

Face aux problèmes de santé, nous avons mis sur pied un comité de maladie industrielle. Pour nous, ce comité syndical est la seule façon de

nous sortir du trou. Car, nous avons appris que c'est par la mobilisation de tous que l'on pourra s'en sortir.

Chaque bateau contient des muscles déchirés, des jambes cassées, des poumons sidérosés ou silicosés, des coeurs affaiblis, des nerfs atteints, des oreilles plus ou moins finies. Cela, la compagnie le considère comme normal en faisant partie de ses coûts de revient, qu'elle cherche à tenir le plus bas possible.

Cela, nous le considérons comme le coeur même du problème: tant et aussi longtemps que l'homme sera au service de la production plutôt que le contraire, il y aura des accidents, des maladies industrielles, et parfois des morts par accidents ou des morts de maladie industrielles (qu'on appelle ça une crise cardiaque ou autre).

Ce renversement ne se fera pas par le dialogue. Il serait déjà fait. Il se fera par notre force collective, par notre conscience.

C'est ça que nous avons appris du comité conjoint. Nous ne disons pas qu'il faut nous retirer de là. Nous croyons qu'il a un rôle à jouer, que nous y avons un rôle à jouer. Mais il a des limites car la compagnie ne le considère que comme consultatif. C'est pourquoi nous avons mis sur pied un comité syndical de maladie industrielle afin de changer les choses, de combattre aussi bien la compagnie que la Commission des Accidents de Travail. C'est lui, entre autre, qui aura à forcer les autorités pour que nous sachions toute la vérité sur les examens des gars sidérosés.

## "Si tu tiens à ta vie..."

Très bientôt, vous aurez à remplir un questionnaire sur les maladies que vous ressentez. A partir de ce questionnaire de symptômes, des spécialistes pourront dépister les maladies dont souffrent les travailleurs de la Davie. Quand un gars d'un département a des problèmes d'équilibre, ce n'est pas grave et pas nécessairement dû à une maladie industrielle. Mais quand ces troubles d'équilibre sont accompagnés de transpiration excessive, de soif excessive, de rougeur des yeux, de nez bouché, essoufflement rapide et rhumes fréquents et que ce sont 100 gars d'un même département qui ont les mêmes symptômes, cela peut être des signes de maladies pulmonaires dues à l'intoxication. Quand le questionnaire vous sera passé, faites-vous un devoir d'y répondre. Il y va de votre santé et des améliorations aux conditions de travail qu'il faut que la compagnie apporte.

